

COMPTE RENDU - PROCÈS-VERBAL DE
LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 MAI 2025



Nombre de Conseillers en exercice	:	29
" " présents	:	22
" " ayant donné pouvoir	:	06
" " votants	:	28

Date de la convocation : 21 mai 2025

PRÉSENTS : M. SAILLARD, Maire, M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, Mme BAILLY, M. GRENIER, M. TISSOT, Mme BENOIT, Mme DAVID-ROUSSEAU, Mme TBATOU, M. CUSENIER, M. VUILLERMOZ, Mme RIGOULET M. VUILLEMIN, Mme GIROD, Mme ROYET M. POUX, Mme ROUSSEL, Mme DOUARD, Mme SEKER, M. BOURNY, M. CUEVAS, Mme VERNIER-THIEMARD.

EXCUSÉS : Mme GOBET donne pouvoir à Mme VERNIER-THIEMARD, Mme DELACROIX donne pouvoir à Mme DAVID-ROUSSEAU, M. BONJOUR donne pouvoir à M. DUSSOUILLEZ, Mme FILIPPI donne pouvoir à Mme BENOIT, M. BINDA donne pouvoir à M. SAILLARD, M. OLIVIER donne pouvoir à Mme ROUSSEL, M. MIGNOTTE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme GIROD.

Le Conseil municipal s'est réuni à 19 heures 30 sous la présidence de Monsieur Guy SAILLARD, Maire.

M. le Maire.- Bonsoir à toutes et à tous.

Adoption de l'ordre du jour

M. le Maire.- Vous avez reçu l'ordre du jour en temps et en heure. Je vous fais également passer la liste d'émargement.

Je vous propose un ajout de dernière minute à l'ordre du jour avec un point sur une vente aux enchères qui a été réalisée. J'ai droit de signature pour vendre des biens jusqu'à 4 600 euros, mais Flavien a vendu une vieille tondeuse 4 631 euros, donc pour 30 euros, nous devons délibérer au Conseil municipal pour pouvoir la vendre. Êtes-vous d'accord ? Sans quoi, nous serons dans l'obligation de la vendre moins de 4 600 euros.

(Les membres de l'instance acceptent l'ajout de la délibération 6b)

Nous avions mis au budget l'achat d'une tondeuse automatique aux Louataux, puis aux aciéries. Celle des Louataux est opérationnelle, c'est une tondeuse automatique qui fait les deux stades de rugby, qui vient se garer pour se recharger et qui repart de façon autonome. Nous n'avons donc plus besoin de mettre quelqu'un. Nous vendons ainsi une grosse tondeuse à

quatre roues que nous avions achetée en 2006 et qui fonctionne encore. Nous l'avons bien amortie et Flavien l'a vendu 4 631 euros.

Je vous demande donc d'adopter l'ordre du jour avec le point sur la vente de cette tondeuse.

Remerciements et communications diverses

M. le Maire.- Nous avons reçu les remerciements du Club de Football pour avoir accueilli la finale départementale féminine du Festival U13 Pitch au complexe sportif des Louataux de Champagnole.

L'Amicale Boule de Champagnole nous remercie également pour l'attribution de subvention pour le fonctionnement du club.

Enfin, Monsieur Jacques RUTY, Vice-Président de l'ensemble de la Team du défi de « l'Ain Possible » vous remercie pour le soutien moral, logistique et/ou financier pour cette deuxième édition, qui s'est déroulée ici il y a peu.

Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil municipal

Arrêtés :

- Arrêté fixant les tarifs applicables aux usagers de l'École municipale de Musique

Renonciations au droit de préemption :

- Propriété de Monsieur EL BOUKHRISSI Farid et Madame ACHEBOUNE Ikram - Section AI n° 3 - 16 rue de la Liberté
- Propriété appartenant à la SARL JURASIEGES PRODUCTION - Section AS n° 220 - 9007 chemin du Mont-Rivel
- Propriété appartenant aux Consorts BARBAUD - Section AL n° 115 - 27 rue Pierre Langue
- Propriété de Madame LIEGEON Marie-Odile - Section AD n° 112 - 8 rue de la Moulette
- Propriété appartenant à la SCI LES COMPAGNONS D'AURE - Section AB n° 139 - 53 avenue de la République Lots 36 et 43
- Propriété appartenant à la SCI LES TROMPETTES - Section AC n° 276, 323, 511 - Lieudit « Le Chatelot »
- Propriété de Madame GRAPPE Marion et Monsieur LAHAYE Léo - Section AC n° 76 - 18 rue Baronne Delort
- Propriété appartenant aux Consorts BARBAUD - Section AC n° 497 - 22 B rue Baronne Delort
- Propriété appartenant à la SCI R.N.M - Section AC n° 139, 362 - 3 et 5 rue du Pavé
- Propriété appartenant à la SCI EVA - Section AB n° 35 - 4 rue Maréchal Foch
- Propriété de Madame et Monsieur CHEVASSU Jacques - Section AL n° 36 - 6 rue Herman Picaud
- Propriété appartenant aux Consorts ES SOUABNI - Section AH n° 383 - 427 rue des Jardiniers
- Propriété de Madame SEUX Virginie - Section AB n° 560, 568, 569, 571 - 2 place de

l’Amitié

- Propriété de Monsieur NEMETH Tibor - Section BD n° 48 - 8 rue Alexandre Dumas
- Propriété appartenant à la SARL JURASIEGES PRODUCTION - Section AS n° 220 - Chemin du Mont-Rivel : Retrait de la décision (compétence CCCNJ)

M. le Maire.- Vous avez reçu ces décisions prises dans le cadre de la délégation municipale. Avez-vous des remarques ? (*Néant*)

PREMIÈRE COMMISSION : SÉCURITÉ, PERSONNEL ET COMMUNICATION

1. Modification du tableau des effectifs

M. Dussouillez.- Régulièrement en cours d’année, le tableau des effectifs du personnel communal doit être modifié pour tenir compte de l’évolution des carrières des agents et des besoins de la Collectivité dans l’organisation de ses services.

La modification proposée est la suivante :

SERVICE	EMPLOI SUPPRIMÉ	EMPLOI CRÉÉ
BIBLIOTHEQUE	Animateur Territorial (35/35 ^{ème}) au 30/06/2025	Animateur Principal de 2 ^{ème} classe (35/35 ^{ème}) au 01/07/2025
ÉLECTRICITÉ	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe (35/35 ^{ème}) au 31/05/2025	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe (35/35 ^{ème}) au 01/06/2025
	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe (35/35 ^{ème}) au 31/05/2025	Agent de Maîtrise (35/35 ^{ème}) au 01/06/2025
VOIRIE MANIFESTATIONS	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe (35/35 ^{ème}) au 31/05/2025	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe (35/35 ^{ème}) au 01/06/2025
POLICE MUNICIPALE	Chef de Service de PM (35/35 ^{ème}) au 31/05/2025	Chef de Service Principal de 2 ^{ème} classe de PM (35/35 ^{ème}) au 01/06/2025
SERVICES TECHNIQUES	Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe (35/35 ^{ème}) au 31/05/2025	Rédacteur Territorial (35/35 ^{ème}) au 01/06/2025

La Commission Sécurité, Personnel et Communication a émis un avis favorable lors de sa réunion du 20 mai 2025.

Avez-vous des questions ou des observations sur ces modifications des effectifs ?

M. le Maire.- Disons de qui il s'agit.

L'animateur principal de 2^{ème} classe, c'est Sonia Guyon, qui prend un grade.

Le technicien principal de 1^{ère} classe est Jean-Michel Faivre.

La personne qui passe agent de maîtrise suite à la réussite d'un examen est Christophe Maraux.

L'adjoint technique principal de 1^{ère} classe est Olivier Cousin.

À la Police municipale, le chef de service ne peut être que Frédéric Voiard.

Enfin, le rédacteur territorial est Fabienne Thevenin, qui est aux services techniques depuis des années et qui passe donc B. Elle est là depuis 24 ans, mais j'ai l'impression qu'elle est arrivée hier.

C'est juste pour information, parce que nous ne sommes pas tenus de le faire. Nous fermons les postes et nous les rouvrons afin de ne pas avoir des postes ouverts qui ne servent à rien.

M. Dussouillez.- Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ces modifications du tableau des effectifs selon les conditions et dates susvisées.

Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Merci pour eux.

Nous sommes sur le sujet du personnel, donc Monsieur le Maire va peut-être donner quelques informations concernant l'École de Musique.

M. le Maire.- Nous allons effectivement avoir deux départs à l'École de Musique, notamment celui du chef, Pierre-Yves. Il va nous quitter, mais sachez qu'il ne part pas pour moins bien et qu'il va devenir directeur du Conservatoire de Dole. Il avait déjà reçu d'autres propositions plus alléchantes que Champagnole, qu'il avait refusées. Nous allons donc nous mettre à la recherche d'un nouveau directeur et chef de l'Harmonie municipale pour notre École de Musique.

Peu d'entre vous sont venus au concert samedi, je crois que Pascal était là, ainsi que Marylène. Il y a eu un superbe concert de l'Harmonie à l'église, c'était très bien. Avec la résonance, nous entendions bien les graves, c'était vraiment superbe.

Pour ceux qui ne sont jamais venus, vous devriez le faire, parce que c'est très bien. Nous avons eu droit à *Smoke on the Water*, au Roi Lion et à d'autres titres que j'ai oubliés.

Pierre-Yves s'en va, ainsi que la professeure de guitare. C'était la plus jeune. Elle avait chanté à un concert de l'Harmonie. D'ailleurs, elle ne travaille pas actuellement parce qu'elle est enceinte. Elle avait remplacé Monsieur Cerhak, décédé l'an dernier. Elle va à Strasbourg, elle suit son conjoint qui y a eu un bon poste. Nous allons donc chercher une ou un professeur de guitare classique. Les élèves commencent par la guitare classique, puis ils font ce qu'ils veulent, s'ils souhaitent par exemple passer à la guitare électrique.

Rappelez-vous, à la direction de l'École de Musique, nous avons eu Emmanuel Caens, puis Jean-Guy Braux et Pierre-Yves. Nous allons donc essayer de trouver quelqu'un qui soit dans la continuité de ce qu'ont fait les prédécesseurs, parce que nous avons déjà eu certains candidats qui ont voulu monter une « clique », comme il y en avait dans les années 30 dans les usines du

nord de la France. Il s'agit de trouver un directeur et chef de l'Harmonie municipale.

Vous devriez venir aux concerts de l'Harmonie, c'est beau.

Mme Vernier-Thiemard.- Surtout les cuivres, ils étaient magnifiques.

DEUXIÈME COMMISSION : DÉVELOPPEMENT CULTUREL

2. Convention avec le Parc naturel régional du Haut-Jura

Mme Martin.- Mi-avril, le Parc naturel régional du Haut-Jura a inauguré l'exposition intitulée « L'Art ouvre de nouvelles portes ».

Regroupées dans le collectif Ourse, sept artistes se sont emparées d'un support, une porte en bois, pour laisser libre cours à leur créativité. Des enfants du Haut-Jura se sont exprimés sur une huitième porte à l'occasion d'ateliers encadrés.

Les œuvres seront ensuite exposées dans des communes et villes-portes du Parc.

Il est ainsi prévu que l'œuvre de Manon Rob, graphiste et illustratrice du Haut-Jura, soit accueillie cet été à la bibliothèque municipale. Son thème est le suivant : « Qu'aimez-vous dans le vélo ? ».

Une convention doit être établie à cet effet entre le Parc, la ville de Champagnole et l'artiste.

La Commission Développement culturel, réunie le 12 mai 2025, a émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver cette convention avec le Parc naturel régional du Haut-Jura. Vous voudrez bien autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

Avez-vous des questions ?

M. le Maire.- Nous allons regarder cela tranquillement.

(*Un visuel est projeté en séance*)

M. Laithier.- Vous pouvez voir les différents types de porte.

M. le Maire.- Allons-nous mettre le tableau avec la *bicicletta* ?

Mme Martin.- Tout à fait.

Mme Bailly.- Est-ce tout l'été ?

M. Laithier.- Pour l'instant, c'est jusqu'au 31 juillet, mais ce sera peut-être prolongé jusqu'en août. Vous pourrez aller voir son site internet et sa page Facebook. C'est son style, c'est son graphisme, elle fait beaucoup de graphisme de ce genre sur le Haut-Jura, sur le lac des Rousses, sur le lac de l'Abbaye, etc. Certains ont utilisé le support d'une autre manière.

Mme Bailly.- Ont-ils l'intention de « faire tourner » ?

M. Laithier.- Non, chacun sa porte.

Mme Martin.- L'exposition est gratuite. Elle animera un atelier, elle fera une apparition à la bibliothèque pour parler de son œuvre, mais nous n'avons pas encore la date. Il n'y a pas d'impact financier, c'est une proposition du Parc.

Avez-vous des questions ? (*Néant*)

Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Je vous remercie.

M. le Maire.- Ce n'est pas pour autant que nous adhérerons à la charte du Parc l'an prochain. Nous verrons bien, nous jugerons sur pièce.

QUATRIÈME COMMISSION : URBANISME, TRAVAUX ET HABITAT

3. Construction d'une halle : Avenant à la subvention de la Région

M. le Maire.- Avez-vous vu que la grue est en place ? Le bois est arrivé, il est sec, il a été taillé. Tout est là à la date prévue : c'était prévu pour le 26, la grue est arrivée le 26 au matin ; le bois devait arriver le 27, il est arrivé le 27.

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté a modifié le montant de la subvention d'investissement pour la construction de la halle. Le montant de l'aide, qui était initialement de 54 697,17 euros, passe à 49 724,70 euros. En effet, la partie ingénierie a déjà été financée via le dispositif « Soutien aux parcs naturels régionaux ».

Nous avions touché 5 000 euros, qui avaient transité par le Parc, et comme nous les avons déjà eus, ils les déduisent. Nous n'aurons ni plus ni moins, c'est pareil, mais sous deux formes.

Nous devons donc faire un avenant modificatif à la convention entre la Région et la Ville.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cet avenant modifiant le financement et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Avez-vous des questions ? (*Néant*)

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Pendant que nous sommes sur la halle, sachez qu'ils vont monter les huit piliers métalliques et la charpente, ce qui durera environ un mois. La grue sera donc là pendant un mois et nous bloquerons la rue qui passe devant la Poste. Cela empiètera également sur les places du marché. Ensuite, autour du 15-20 juin – j'espère après la fête – nous bloquerons à peu près un tiers du parking Javel, parce que Bugada va aussi monter une grue pour rentrer de gros IPN. Ainsi, il ne restera que deux tiers de la place Javel pour le marché du samedi matin et pas tout à fait tout le parking de l'ancienne cour de lycée, donc c'est trop petit. Pour le temps des travaux, nous allons transférer le marché place Camille Prost, en dessous, là où il était avant, mais après la fête. De toute façon, le marché est déplacé route de Crotenay pour la fête, avenue Edouard Herriot, donc ce n'est pas un problème. Nous transférerons le marché sur la place Camille Prost après la fête, nous barrerons le barreau de liaison, nous ferons une continuité, et puisque tout ne tient pas sur

Camille Prost, ce sera sur la grosse dalle à côté des jets d'eau et devant la crèche, au début du parvis de l'Oppidum. Le marché se fera donc là pendant au moins un mois, parce qu'au bout d'un mois de montage de la charpente, il y a un mois de travaux pour monter les toits. Il y aura une grue, mais nous ne savons pas si ce sera la même. Nous n'avons pas non plus le délai global de Bugada, mais normalement, c'est au moins un mois.

J'espère donc que nous pourrons ramener le marché le plus vite possible sur Javel, mais cela doit se faire. Vous connaissez tous les ennuis que nous avons eus sur ce dossier. Théoriquement, cela n'aurait pas dû tomber en même temps, la grue de Bugada et la grue pour la halle, parce que cette dernière devrait être terminée, mais avec les contremorts suite à la faillite de l'entreprise et à sa reprise, cela tombe en même temps. Nous n'allons pas tout retarder, nous avons déjà pris suffisamment de retard. Il y aura donc quelques petits désagréments, mais nous verrons avec la presse, si Mesdames de la presse sont d'accord, pour communiquer sur les plans et prévenir les gens.

Afin que les personnes puissent se garer pour venir au marché, nous allons barricader ce qui fait office de rétention en cas d'orage sur le Crassier, nous allons ouvrir le Crassier pour y organiser le stationnement, donc il sera possible d'aller par le petit chemin situé entre le Crassier et qui passe sous le cimetière. Ce n'est qu'à 250 mètres du marché. Souvenez-vous, ceux qui allaient faire des courses dans la rue piétonne à Besançon, qui se garaient à Chamars et qui marchaient 1,5 kilomètre pour retrouver le centre-ville, ils ne se plaignaient pas que c'était trop loin. De toute façon, une fois que l'on est garé vers le cimetière pour venir au marché, ce ne sera pas plus loin, ce sera la même distance de marche pour rejoindre le marché.

(Rires)

Voici donc pour les informations suite à la construction de la halle.

Si vous en êtes d'accord, Mesdames, nous ferons un plan explicatif. Merci à vous.

4. Éclairage des stades de rugby : Demande de subvention

M. le Maire.- La ville de Champagnole a pour projet le renouvellement des éclairages des terrains de rugby en LED au complexe sportif des Louataux.

Ces terrains de rugby sont aujourd'hui éclairés par des lampes à filament dont la durée de vie des ampoules est relativement courte et dont le changement est coûteux.

Les progrès dans les éclairages en technologie LED ont permis d'étendre ces technologies de l'éclairage public aux équipements sportifs de niveau compétition.

Rappelez-vous, lorsque nous avons fait le budget, nous avions dit que nous voulions passer l'éclairage des stades de rugby en LED, sachant que ces stades sont souvent moins éclairés que les stades de football ou d'athlétisme, puisqu'il y a beaucoup moins d'équipes de rugbymans que de footballeurs à Champagnole. Nous avons donc prévu 55 000 euros HT au budget, soit 70 000 euros TTC, mais si nous sommes subventionnés.

La consommation de ces nouveaux projecteurs étant inférieure de près de 30 % par rapport à ceux actuellement en place, il est envisagé d'effectuer ce changement de technologie. Le renouvellement des éclairages permettra donc de réduire la consommation énergétique des équipements sur les terrains de rugby.

Vous pouvez constater que ce n'est pas une diminution aussi importante que pour les éclairages de rue, mais il est toujours intéressant d'économiser 30 %. Néanmoins, pour que l'affaire soit vraiment rentable, il nous faut des subventions, ce que nous avons prévu au budget.

Afin de mettre en œuvre ce projet, il est donc proposé de solliciter l'aide de l'Agence nationale du Sport à hauteur de 50 %, avec un autofinancement de la Ville de 50 %. Nous demandons ainsi une subvention de 27 683,80 euros.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses

<u>Intitulé</u>	<u>Montant HT</u>
Renouvellement des éclairages en LED	55 367,60 €
TOTAL	55 367,60 €

Recettes

<u>Financeur</u>	<u>Montant</u>	<u>Taux</u>
Agence Nationale du Sport	27 683,80 €	50 %
Autofinancement Ville de Champagnole	27 683,80 €	50 %
TOTAL	55 367,60 €	100 %

Il est à noter que si nous n'avons pas un montant approchant cette subvention, nous resterons sur ce que nous avions dit lors du budget, à savoir que nous ne ferons pas ce changement si nous ne sommes pas subventionnés. Nous ne sommes pas pressés, donc si vous avons une subvention l'an prochain ou dans deux ans, nous le ferons à ce moment-là, il n'y a pas le feu.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le plan de financement présenté (dont l'autofinancement et son éventuelle majoration) et de solliciter une subvention auprès de l'Agence nationale du Sport.

Vous voudrez bien autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide.

Avez-vous des questions ? (*Néant*)

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

5. Réhabilitation de la Cité Javel : Avenant au marché de travaux

M. le Maire.- Nous avions prédit qu'il y aurait un nouvel avenant, sachant qu'un troisième arrivera sûrement, parce que nous avons fait des découvertes assez fabuleuses. Si nous trouvons le glaive de Vercingétorix, je suis d'accord, mais pour l'instant, nous retrouvons des poutres pourries.

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de la Cité Javel, des incohérences structurelles ont été découvertes – nous les connaissons – lors des travaux de démolition réalisés par l'entreprise Bugada en charge du lot 2 Démolition/Maçonnerie.

En effet, les éléments porteurs et structurels du bâtiment ont révélé des faiblesses (poteaux sans fondation, poutres porteuses dans le sens de la longueur du bâtiment présentant un fléchissement important, linteaux de fenêtres fissurés) qui ont conduit à la reprise des plans de la structure afin de procéder à des renforcements. Nous n'arrêtons pas de faire venir l'ingénieur béton armé.

Un premier avenant a été réalisé, il concernait le renfort de la structure porteuse du bâtiment et portait le montant du marché à 204 663,02 euros HT.

Il est à présent nécessaire de renforcer les planchers du premier et du deuxième étage afin de pallier les faiblesses structurelles rencontrées. L'entreprise Bugada a chiffré ces modifications, c'est l'objet de l'avenant présenté.

Le montant des travaux supplémentaires s'élève à 64 641,63 euros HT, soit une augmentation de 32 %.

Ces travaux sont indispensables et ne pouvaient être identifiés avant, le site étant occupé. Nous ne nous en sommes rendu compte qu'une fois que le plafond et le plancher ont été démontés. Les travaux ne peuvent être réalisés que par l'entreprise titulaire du lot Maçonnerie pour d'évidentes raisons techniques. Un avenant au marché du lot n° 2 doit donc être conclu en vertu des articles R.2194-2 et R.2194-3 du Code la Commande publique.

Le nouveau montant du marché du lot n° 2 sera alors de 269 304,65 euros HT. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal, article 2313.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver ce deuxième avenant au marché avec l'entreprise Bugada selon les conditions énoncées. Vous voudrez bien autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Pour vous donner quelques explications, ce sont les poutres porteuses qui font la longueur du bâtiment. Nous ne savions pas trop comment elles tenaient, d'autant plus que c'est dans le mur. Si vous vous souvenez comment était fait l'ancien lycée, il y a un bâtiment en retour et il s'avère que c'est la partie du mur qui est contre le bâtiment. Il n'y a pas eu d'arrivées d'eau du mur de l'extérieur, puisque c'était à l'intérieur du bâtiment. Les poutres qui rentraient dans le mur sont pourries au point qu'il faut les découper et les rallonger.

Flavien, peux-tu préciser ?

M. Delfau.- Sur le mur du pignon, nous avons enlevé les poutres parce qu'elles étaient pourries, mais nous pensions que les toilettes étaient à cet endroit, donc qu'il s'agissait d'un dégât des eaux du lycée. Néanmoins, les poutres peuvent facilement être grattées sur 50 centimètres le long du mur, elles ne tiennent pas. Le plancher n'est pas descendu, mais nous n'avons pas forcément d'explication, parce que sur le plancher du haut, les poutres dans le mur sont en bon état, et qu'il n'y a pas non plus de soucis structurels du côté opposé.

Nous allons donc enlever les 50 centimètres de bois pourri et nous allons remettre un appui un peu plus loin. Ce sont des choses difficilement prévisibles.

M. le Maire.- C'était effectivement imprévisible. Nous ne savons pas ce que nous allons

trouver d'autre. Nous avons trouvé des appuis sur la route, nous avons trouvé des piliers qui étaient à côté du soubassement. Bref, la fête continue sur cette affaire !

Il a fallu démonter le plancher et le plafond en dessous. Dans le bas du mur, sur la descendre de tuyaux où étaient les ancrages des poutres, c'est dans un très mauvais état. Nous n'allons pas économiser de sous, mais ce n'est pas grave, nous sommes bien subventionnés.

Avez-vous des remarques sur cet avenant ? (*Néant*)

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

6. Réseau haut débit : Convention d'occupation d'infrastructure

M. le Maire.- Le département du Jura, compétent dans le déploiement et la gestion du réseau de fibre optique, souhaite établir une convention afin d'exploiter le réseau de fibre optique du complexe sportif des Louataux. Cela permettra notamment de desservir le club-house et le centre aquatique.

Ce réseau a été mis en place par le Département, mais est situé sur le domaine privé de la commune.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette convention et d'autoriser le maire à signer tous les documents nécessaires.

Les conventions de ce type visant à se multiplier avec le déploiement de la fibre, ainsi que toutes les autres visant au déploiement de la fibre sur le domaine communal, il est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires dans ce cadre, et ce jusqu'à la fin du mandat en cours.

Le haut débit doit passer sur des parcelles nous appartenant au complexe des Louataux pour desservir le Club de Football et la piscine. Ils demandent donc une convention d'occupation de l'infrastructure afin de pouvoir tirer la fibre sur nos parcelles pour rejoindre les deux bâtiments.

M. Laithier.- Il risque d'y avoir d'autres conventions du même type, donc nous demandons également au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce type de convention dans ce cadre de déploiement jusqu'à la fin du mandat, afin de ne pas avoir à y revenir à chaque fois.

M. le Maire.- Qui est contre ? Qui s'abstient ?

6b. Vente de matériel

M. le Maire.- Régulièrement, divers mobiliers et véhicules sont vendus aux enchères sur des plateformes numériques.

Le Maire dispose d'une délégation du Conseil municipal pour « décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ».

Une vente aux enchères a eu lieu concernant une tondeuse TORO Zmaster, mise à prix à

un montant de 3 000 euros. L'enchère s'est terminée le 22 mai 2025.

La meilleure offre a été présentée par Monsieur Julien LARGE au prix de 4 631 euros. Ce montant étant supérieur à celui consenti par la délégation, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette vente selon les conditions énoncées et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

(Une photographie de la tondeuse est projetée en séance)

Cette tondeuse est de 2006, donc nous l'avons amortie en 10 ans. Elle fonctionne encore bien. Elle fait de la tonte mulching, mais nous n'en avons plus besoin puisque nous avons une tondeuse automatique.

Avez-vous des questions ? *(Néant)*

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

CINQUIÈME COMMISSION : AFFAIRES GÉNÉRALES

7. Dénomination de rue

M. le Maire. - Il convient de se prononcer sur la dénomination de rue de la voirie partant de la rue de la Liberté et desservant l'école Hubert Reeves, la salle Léo Lagrange, mais aussi le futur EHPAD et le nouveau quartier qui verra le jour ultérieurement sur l'ancien stade, sachant que l'EHPAD a besoin immédiatement de l'adresse pour les concessionnaires de réseaux.

Par ailleurs, jusqu'à présent, l'école et la salle de sport avaient une adresse rue de la Liberté, mais cela ne sera plus possible. Il y aura aussi d'autres bâtiments à l'avenir. Il est donc désormais nécessaire de procéder à la dénomination d'une nouvelle rue. Tous les bâtiments actuels et futurs ne peuvent pas être rue de la Liberté.

Il est proposé la dénomination suivante : « Rue Quentin Fillon-Maillet ».

(Un plan est projeté en séance)

Nous avons un plan d'aménagement du restant du stade, de tout ce secteur. Vous pouvez voir tout ce qui a été fait il y a quelques années. La parcelle de 2 500 m², c'est Adef qui nous l'a demandée pour faire éventuellement une maison centrale avec sept ou huit chambres d'anciens avec une cuisine commune, une salle à manger commune. C'est pour cela que nous avons mis une parcelle de 2 500 m², nous sommes en train de voir cela avec eux, sachant qu'il y en a déjà une sur la route de Crotenay, dans une structure privée.

Nous avons pensé à Quentin Fillon-Maillet. Il s'agit de l'ancien stade, donc nous avons pensé à un sportif. Nous n'allons pas mettre « rue Léo Lagrange », qui est d'un autre temps. Qui est le sportif le plus médaillé du secteur ? Il faut savoir que l'on n'est pas obligé d'être mort pour avoir une rue à son nom, la preuve. D'ailleurs, Quentin Fillon-Maillet est né à la clinique Saint-Joseph à Champagnole.

Nous avions déjà Jean Galfione, qui était venu inaugurer la salle de sport, donc nous avons demandé à Quentin Fillon-Maillet s'il était d'accord pour avoir une rue à Champagnole, d'autant plus que c'est une rue dans l'ancien stade. Il nous a répondu qu'il en serait ravi. Nous

verrons donc avec lui si nous pouvons faire une inauguration officielle pour qu'il vienne découvrir le panneau de rue.

Nous avons également besoin de baptiser cette rue pour l'EHPAD, parce que pour être raccordé en électricité, il faut avoir un numéro et un nom de rue, sans quoi Enedis ne vient pas. C'était donc urgent.

Quentin Fillon-Maillet était dans sa saison hivernale, donc nous n'avons pas eu la réponse suffisamment tôt pour passer cette délibération au précédent Conseil municipal.

Je rappelle qu'il est né à Champagnole en 1992. Biathlète, il dispose d'un des plus beaux palmarès du sport français : il a obtenu sur le circuit mondial un Globe de cristal, 17 victoires individuelles, 59 podiums individuels, 54 podiums par équipe. Lors des JO d'hiver 2022, il s'inscrit dans l'histoire en étant le premier français à gagner 5 médailles dans une même édition olympique hivernale.

Son accord a évidemment été sollicité, voici sa réponse : « *Je suis très honoré que vous souhaitiez donner mon nom à une rue de Champagnole. Je ne peux qu'accepter cette proposition. Merci beaucoup d'avoir pensé à moi.* »

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette dénomination de rue. Vous voudrez bien autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Mme Rigoulet.- Le stade et l'école vont-ils garder l'adresse rue de la Liberté ?

M. le Maire.- Non, ces équipements seront rue Quentin Fillon-Maillet. Tout passe à ce nom.

M. Delfau.- Sans cela, tout aurait été au n° 20, ce qui n'était plus possible. L'urgence, c'est l'EHPAD. Par contre, physiquement, nous ne mettrons pas le panneau de rue et le changement d'adresse avant la fin de l'année scolaire par rapport à l'école Hubert Reeves, nous le ferons pendant l'été.

Mr Cuevas.- La fin de l'année scolaire n'est pas si loin.

M. le Maire.- Avez-vous des questions ? (*Néant*)

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Merci.

DOUZIÈME COMMISSION : FORêt

8. Projet « Îlot d'avenir » : Demande de subvention

M. Tissot.- La forêt française connaît une crise sanitaire depuis plusieurs années, des essences auparavant adaptées à notre climat subissent à présent un déclin. C'est pourquoi il est mis en place une démarche expérimentale intitulée « Îlot d'avenir », projet agréé par le label PEFC de gestion forestière durable, auquel la Ville adhère, et intégré dans les programmes régionaux de la forêt et du bois.

Un îlot d'avenir est constitué d'une surface conquise entre 0,5 et 5 hectares, sur laquelle est testée une essence supposée être mieux adaptée au climat futur, mais nous restons sur un hectare à chaque fois, parce que c'est largement suffisant pour nous.

Dans ce cadre, il est proposé de retenir une surface d'un hectare sur la parcelle forestière n° 54 située secteur de Taravent. Il est prévu d'y planter uniquement des pins d'Alep.

L'idée était aussi de mettre un noisetier de Byzance, mais il n'y a pas « en magasin », donc nous nous contenterons malheureusement du pin d'Alep, qui supporte bien les zones calcaires. Il est souvent planté ces dernières années, même dans les villes.

Le montant total HT du projet s'élève à 16 000 euros HT, étalé sur trois ans. Il est sollicité une subvention auprès de la région Bourgogne Franche-Comté à hauteur de 80 %, soit 12 800 euros.

Le plan de financement est donc le suivant :

- Subvention Région BFC :	12 800,00 €
- Autofinancement Ville Champagnole :	3 200,00 €
Total :	16 000,00 €

L'Office national des Forêts est chargé de la mise en œuvre et du suivi de cette expérimentation.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette opération et les travaux dans le cadre des « îlots d'avenir », le plan de financement et la demande de subvention auprès du Conseil régional selon les montants énoncés ci-avant.

Il convient également de :

- S'engager à financer la part des dépenses qui ne sera pas couverte par la subvention ;
- Prendre acte que le taux de financement est arrêté à 80 % maximum des dépenses hors taxes éligibles ;
- Prendre acte que le financement de la mise en place « d'îlots d'avenir » est conditionné à la signature d'une convention ;
- S'engager à inscrire chaque année au budget de la Commune, les sommes nécessaires à la bonne conduite des peuplements ;
- Prendre acte que seules les dépenses qui seront engagées dans un délai de trois ans à compter de la notification de l'aide peuvent intégrer la demande de subvention ;
- S'engager à réaliser la totalité des travaux prévus au projet dans les délais impartis.

Vous voudrez bien autoriser Monsieur le Maire à signer tout document et acte relatif à ce projet.

Il est à noter que les îlots d'avenir sont plutôt des îlots d'expérience. Je suis allé voir ce que nous avons planté à la scierie Grandpierre, donc c'est vraiment d'expérience.

M. le Maire.- L'expérience est-elle bonne ?

M. Tissot.- En trois ans, certains n'ont pas bougé, ils font 80 centimètres.

M. le Maire.- C'est comme la pisciculture : tu as des truites de toute taille. De même, certains hommes font 2,30 mètres.

M. Tissot.- Tout à fait. Ce sont donc des expériences qui sont tentées.

Nous prenons ainsi un hectare à l'ONF, avec qui nous avons de bonnes relations. Il fallait replanter, donc autant replanter avec une aide.

Avez-vous des questions ?

M. le Maire.- Tu nous tiendras au courant.

M. Tissot.- Oui, avant les 50 ans.

M. le Maire.- C'est dommage de ne pas mettre de noisetiers de Byzance, c'est pourtant un joli nom.

M. Tissot.- Cela nous aurait plu, sachant que ce ne sont pas les noisetiers de chez nous, ce sont de vrais arbres qui montent jusqu'à 30 mètres et dont les noisettes sont comestibles. L'avantage exceptionnel, c'est qu'ils attirent les truffes.

Si des arbres dépérissent et sont coupés sur Belle-Frise, il faudrait peut-être en mettre un, cela pourrait être sympathique.

M. le Maire.- Avez-vous d'autres questions ? (*Néant*)

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

HORS COMMISSION

9. Projet d'école à Kisangani : Attribution de subvention

M. le Maire.- Lors de la séance du Conseil municipal en date du 30 mai 2024, le père Désiré Kakaba – il n'est plus là, il est reparti au Congo – avait été accueilli et avait présenté l'état d'avancement de la construction d'une école à Kisangani, au nord-est du Congo. Une subvention de 2 000 euros avait été attribuée à l'association « Aller à l'École - Espoir à Kisangani ».

Pour rappel, il s'agit en premier lieu de scolariser les enfants le matin. L'après-midi, le bâtiment servirait à des projets éducatifs avec les mères de famille.

Il y avait l'espoir il y a un an d'ouvrir pour la rentrée de septembre 2024, mais cela n'a pas été possible, il restait trop de finitions, notamment la salle des maîtres, l'installation de panneaux solaires et de mobilier, la sécurisation d'un puits.

Aujourd'hui, le bâtiment est quasiment achevé, les équipements de base sont en place dans les trois salles de classe. Il reste à aménager et sécuriser un puits, installer les panneaux solaires et quelques mobiliers.

Il s'agit aussi de doter l'école d'un premier budget de fonctionnement afin d'accueillir

240 enfants en septembre, sachant que le coût estimé est de 8 euros par mois et par enfant.

240 enfants dans trois salles de classe. Bénédicte, qu'en penses-tu ?

Mme Rigoulet.- Cela fait deux amphithéâtres. Pour des jeunes, cela fait beaucoup.

M. le Maire.- Eh oui, mais c'est ainsi. Là-bas, c'est ça ou rien, c'est triste à dire. Ils sont plus nombreux qu'au lycée.

Mme Rigoulet.- Ils ont sûrement une autre culture. Ils se disent qu'ils ont la chance d'aller à l'école, alors qu'ici, ils subissent.

M. le Maire.- Oui, ceux-là ne vont pas à l'école le matin avec un fusil dans le dos, ils y vont volontiers.

Il y a donc encore des travaux à finir, en espérant que cela ouvre en septembre 2025.

Globalement, depuis le début du projet, l'aide totale apportée par l'association jurassienne, qui est basée à Orgelet, atteint 50 000 euros, somme utilisée dans un cadre vertueux, puisque tout a été réalisé sur place par des artisans locaux, avec une retombée économique locale importante. Ce ne sont donc pas des notables du secteur qui se mettent cela « dans les proches », comme cela peut arriver dans certains pays.

Sur place, l'association « Vie meilleure au Congo » agit sous contrat de partenariat avec l'association jurassienne. C'est donc très surveillé. Le père Kakaba s'en occupe très bien sur place, mais tout est géré depuis Orgelet.

Il convient de poursuivre notre accompagnement et de soutenir le projet afin de permettre une rentrée dans de bonnes conditions en septembre 2025. Il est ainsi proposé d'attribuer une subvention de 2 000 euros à l'association « Aller à l'école - Espoir à Kisangani » afin de participer à l'achèvement de cette école pour 240 enfants à Kisangani.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette attribution de subvention et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Avez-vous des questions ?

M. Poux.- Lorsque nous en avions parlé en Conseil municipal l'année dernière, cela avait fait débat. La subvention initiale devait être plus lourde, je crois qu'elle est redescendue. Il me semble que nous nous étions dit : « Il y aura cela, il n'y aura rien d'autre ». Or, nous apprenons ici que l'école n'est pas terminée et qu'il faut remettre un peu la main au portefeuille, donc est-ce que ce sera la dernière fois ou faudra-t-il le faire de nouveau l'année prochaine ?

M. le Maire.- Je n'en ai aucune idée. La vérité du jour n'est pas forcément celle du lendemain. Elle doit ouvrir, mais ils vont peut-être prendre goût de nous solliciter pour d'autres choses, je ne sais pas. Ce sont 2 000 euros pour aider 240 enfants.

Au début, ils nous avaient demandé davantage, mais nous avons diminué. C'est vrai qu'ils font du boulot avec 2 000 euros.

Mme David-Rousseau.- Le Conseil municipal des enfants a participé à hauteur de 300 euros.

(Discussions croisées)

M. Bourny.- 2 000 euros, ce n'est pas grand-chose, mais s'ils font du boulot là-bas et qu'ils nous demandent cette somme tous les ans... Le projet n'a pas l'air de beaucoup avancer.

M. le Maire.- Si, il a avancé.

Mme Douard.- Quelle est la situation politique au Congo ?

M. le Maire.- Ils ne sont pas très loin de la zone de guerre. Le père Kakaba nous avait expliqué que le Rwanda pille le Congo. Le Rwanda est le plus grand exportateur de je ne sais plus quel minerai africain et il n'y en a pas une trace sur le territoire du Rwanda, donc ils vont le prendre au Congo. C'est compliqué, mais ce n'est pas une raison pour ne pas les aider.

M. Vuillermoz.- Y a-t-il d'autres communes jurassiennes qui participent ?

M. le Maire.- Arinthod, qui a une association qui les aide. Le père Kakaba était auparavant en poste à Arinthod, raison pour laquelle c'est parti d'Arinthod.

Mme Rigoulet.- Les photos sont de nuit, je ne les comprends pas.

M. Laithier.- Ce sont des extraits de Google Earth. Ce sont des vues aériennes, mais cela ne rend pas bien.

Mr Cuevas.- Ce qui me dérange un peu, c'est que nous en avons discuté l'an dernier, mais que nous n'en avons pas entendu parler pendant un an, il n'y a pas eu de suivi de l'affaire. Ils ne nous ont pas dit ce qu'ils ont fait des 2 000 euros, mais ils viennent maintenant en redemander. C'est un peu gênant.

Mme David-Rousseau.- Au début du projet, ils nous avaient montré qu'ils défrichaient, qu'ils montaient des murs. Il n'y avait pas encore le toit. Nous avons ici une photo de l'avancement du projet.

M. le Maire.- Il y a quand même un toit depuis.

Un intervenant.- Sommes-nous bien d'accord que c'est un projet fiable ?

M. le Maire.- Oui, c'est sûr.

Mme Douard.- On est sûr, mais sûr de quoi ? Ils sont en guerre, donc comment savoir comment cela va finir ?

M. le Maire.- Si vous ne voulez pas aider 240 enfants, c'est vous qui voyez.

Un intervenant.- Même si Kisangani est dans le nord-est du Congo, le Congo est un pays très vaste. La guerre avec les milices armées par le Rwanda est à la frontière est de la région dite du Kivu, ce qui fait tout de même 600 à 800 kilomètres, sachant qu'ils ne se font pas en TGV et que cela représente 20 heures de trajet. Kisangani est la deuxième ville du pays après Kinshasa, les milices armées du Rwanda n'ont aucun intérêt à venir à Kisangani. Ce qu'il se passe dans l'est, ce serait de piller les ressources naturelles en minerai de l'est du Congo.

Mme Rigoulet.- Je suis pour aider, mais par rapport à l'association que le Rotary aide, la personne qui gère cela envoie régulièrement des photos des enfants, de ce qu'ils font. Je trouve

cela intéressant, vu notre volonté de les accompagner, qu'ils envoient au moins un message à la Mairie en disant où ils en sont de temps en temps. Je pense que cela pourrait être bien de leur demander si c'est possible.

M. le Maire.- Nous avons la photo de l'école. Le principe était que nous rentrions en contact lors de la rentrée des classes, principalement avec le Conseil municipal des Enfants, voire avec une classe de Champagnole, mais encore faut-il que la classe ouvre et qu'elle soit finie.

Mme Rigoulet.- Je ne me rappelle pas l'âge des enfants pour cette école.

M. le Maire.- Ce sont des primaires.

Mme Rigoulet.- Ce sont les premiers niveaux, parce qu'ils vont ensuite dans une grande école déjà existante.

M. le Maire.- C'est dans la banlieue de Kisangani, qui est une ville immense avec plusieurs millions d'habitants.

Mme David-Rousseau.- Il n'y a pas que des enfants, il y a également un travail éducatif avec les mamans.

M. le Maire.- Comme nous l'a expliqué le père Kakaba, le travail éducatif avec les mamans consiste notamment à leur apprendre à cuisiner, parce que quand ils ont des tomates, ils en mangent, mais il y a peut-être aussi la possibilité de les mettre en conserve. Ils apprennent donc aux mamans à mettre les tomates en conserve pour pouvoir en manger toute l'année, il n'y a pas que l'école.

M. Laithier.- Pour ceux qui le souhaitent, notamment au niveau des écoles, ils souhaitent mettre en place des parrainages pour qu'il y ait un suivi privilégié.

M. le Maire.- Un échange avec cette école, mais encore faut-il la finir. Un grand débat pour 2 000 euros, mais parfois, quand nous passons des millions, il y a moins de discussion.

M. Poux.- Ce n'est pas forcément sur 2 000 euros. Le fond du projet est beau, mais c'est plutôt sur la forme. Comme tu l'as dit, nous avons déjà commencé à donner, donc il faut maintenant finir l'école. Je voterai pour, mais j'espère qu'ils ne redemanderont pas dans les années futures pour ceci ou pour cela. Néanmoins, maintenant que nous avons commencé à donner, il faut effectivement finir le projet.

M. le Maire.- Oui, il faut terminer cette école.

Y a-t-il d'autres remarques ?

M. Laithier.- Vous avez pour information le coût de fonctionnement d'un élève par mois, à savoir huit euros, soit 80 euros pour une année scolaire. Chez nous, c'est 10 fois plus.

M. le Maire.- Sachant que les enseignants sont désignés par l'Éducation nationale du Congo.

Mme Rigoulet.- Oui, c'est labellisé.

M. le Maire.- Tout à fait. L'équivalent du ministère ou de l'inspecteur local – je ne sais pas comment cela fonctionne là-bas – veut que l'école ouvre une fois qu'elle sera vraiment

terminée, avec des portes, des fenêtres, etc. Ils doivent finir le bâtiment, sans quoi l'école n'ouvrira pas.

Y a-t-il d'autres questions ? (*Néant*)

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Une abstention. Merci pour eux.

10. Ligne des Hirondelles : Motion de soutien

M. le Maire.- Nous avons encore été alertés, on reparle de la ligne des Hirondelles. J'ai de nouveau eu France Info au téléphone sur ce sujet.

La ligne ferroviaire des Hirondelles, reliant historiquement Andelot-en-Montagne à La Cluse dans l'Ain – mais elle ne va plus à La Cluse, elle s'arrête maintenant à Saint-Claude – fait partie intégrante du patrimoine ferroviaire national.

Je suis déjà allé jusqu'à Saint-Claude par le train, c'est magnifique en arrivant sur Morbier, la ligne est belle tout du long.

La ligne traverse le Haut-Jura du nord au sud, elle remplit une double mission d'aménagement du territoire en assurant le transport quotidien des Jurassiens (et des lycéens à Champagnole) et de développement économique et touristique.

À l'époque, le Maire Jean Charroppin avait réussi à faire l'arrêt de train au lycée, au PEV. Il a ouvert en 1994, donc c'était forcément après. Nous avons bien mis cinq ou six ans pour avoir cet arrêt, voire davantage.

Nous l'avons inauguré au début des années 2000 pour que tous les enfants qui viennent du Haut-Jura puissent descendre, parce qu'autrement, ils venaient à la gare et il fallait repartir à pied au PEV. Nous avons donc réussi à mettre en place cet arrêt ferroviaire.

Désormais, il n'y a plus de marchandises qui transitent, mais c'est aussi une ligne touristique. Au vu de la construction, d'ici à ce que les viaducs de Morez tombent, je vous garantis qu'il va passer un peu d'eau sous le pont, parce qu'ils sont solides.

Cette ligne est un maillon dans la connectivité du Haut-Jura, notamment afin de pouvoir relier Dijon, Besançon et Paris depuis celui-ci. Par ailleurs, elle a contribué à promouvoir une mobilité durable dans un département où les alternatives de transport public restent limitées.

La région Bourgogne Franche-Comté dispose d'un réseau dense, représentant 10 % du réseau ferré national. Nous ne sommes pas une région énorme, donc c'est très important.

Ce réseau est la propriété de l'État, mais c'est à la Région d'assumer des investissements très lourds pour maintenir les lignes.

Le gestionnaire d'infrastructure SNCF Réseau évalue entre 400 et 500 millions d'euros le besoin en investissement d'ici 2032 au niveau régional. Pour la ligne des Hirondelles, l'évaluation se porte à plus de 35 millions d'euros d'ici 2027, puis de 50 à 90 millions de 2028 à 2032.

Moi, je veux bien tout entendre, mais il faudrait quand même me l'expliquer s'ils veulent

que je croie cela. Vous savez, j'ai vu démolir un petit pont sous lequel nous passions pour aller au barrage de l'Angillon, que la commune de Crotteau a voulu démonter parce que quelques pierres de parement tombaient, s'effritaient. C'est Rusthul qui avait dû le casser au brise-roche, et je vous garantis qu'il a mis un sacré moment pour le faire, alors que c'était un petit pont. Cela a duré des jours et des jours, parce que je vous garantis que c'est monté solide. J'ai déjà fait des travaux quand j'étais dans le Haut-Jura et il y a beaucoup de fondations.

J'ai sorti un dicton tout à l'heure, je vais en ressortir un autre : « Quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage ». Ainsi, estimer de 50 à 90 millions... D'autant plus que la fourchette est large. Avec 50 millions, on commence à faire un peu de travaux, me semble-t-il. Par ailleurs, ce n'est pas la ligne la plus proche de Dijon.

Je ne mets pas en doute ce qu'ils disent au niveau des millions, mais vu le contexte, j'arrive presque à douter.

La Région est dans l'impossibilité d'assumer une telle charge, qui plus est à la place de l'État. Le Contrat de Plan actuel État-Région n'a pas prévu de tels investissements et la Région veut renégocier avec l'État les clés de financement.

Sans investissement massif, les petites lignes, et notamment la ligne des Hirondelles, sont menacées de dégradations continues pouvant contraindre la SNCF à restreindre, voire à interdire la circulation pour des raisons de sécurité.

En effet, c'est quand on n'entretient plus que cela coûte cher. C'est comme l'entretien d'une route : si vous ne faites pas l'entretien en temps voulu, cela vous coûte une fortune parce qu'il faut tout refaire de A à Z. À qui la faute ? Pas à nous.

Il se peut donc que la fermeture de la ligne des Hirondelles revienne sur le tapis, sachant que c'est une des plus belles lignes de France.

La pérennité de cette infrastructure historique est aujourd'hui menacée à court terme par l'ampleur des investissements nécessaires à sa préservation. Il est aujourd'hui nécessaire que les communes manifestent leur soutien en vue du sauvetage de cette ligne.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver une motion de soutien visant à :

- **Réaffirmer l'attachement** de la Collectivité à la ligne de train des Hirondelles, qu'elle considère comme un équipement structurant et indispensable au territoire jurassien ;
- **Appeler à une mobilisation collective** de l'ensemble des collectivités locales, de l'État, de l'Europe et de la SNCF afin de mettre en œuvre un plan de financement ambitieux pour la rénovation et la pérennité de la ligne ;
- **Demander de prioriser cet investissement** dans les Contrats de Plan État-Région (CPER) actuels et futurs pour le Jura ;
- **Inviter tous les acteurs concernés** à se mobiliser pour défendre cette infrastructure emblématique et la préserver à long terme, en soulignant son importance stratégique pour le développement du Haut-Jura.

Sans cette ligne, les enfants qui descendront au PEV descendront au PEV, alors qu'il est beaucoup plus sécurisant d'être dans un train. Ce n'est pas parce que nous avons eu deux ou trois hivers un peu doux... Le jour où cela va revenir et qu'un bus sera dans la Bièvre... pardon, dans la Lemme, parce que la Bièvre, ce n'est pas là.

La priorisation de l'investissement dans les CPER est importante, parce que c'est une

discussion entre l'État et la Région sur le financement d'investissements structurants. Si nous voulons que cela passe, il faut que ce soit dans le Contrat de Plan État-Région, mais la Région a-t-elle la volonté d'inscrire la ligne des Hirondelles dans son Contrat de Plan ? Je ne réponds pas, je ne sais pas.

Il s'agit également de participer au développement de Champagnole, mais également de Saint-Laurent, de Morbier, de Morez, La Chaumusse, Fort-du-Plasne, le Vaudioux...

M. Laithier.- Pour ceux qui veulent, il y a un train samedi. Je crois que la presse doit y être associée.

M. le Maire.- Vous allez faire un petit tour en train ? Vous allez voir, c'est magnifique.

Pour ceux qui le veulent, l'arrêt à Champagnole : Champagnole PEV, 11 heures 14 ; Champagnole Ville, 11 heures 17.

M. Cusenier.- Espérons que cette motion, votée par tout le monde, permettra à la Région d'avoir gain de cause.

M. le Maire.- Je ne sais pas, mais qui ne demande rien n'a rien.

Avez-vous des questions sur cette motion ? (*Néant*)

Veux-tu dire deux mots sur la synthèse que tu as faite ?

M. Laithier.- C'est sur les éléments de la Région, qui nous a adressé un courrier il y a un mois, dans lequel elle affirme, par rapport au financement, que le Contrat de Plan actuel État-Région, qui va jusqu'en 2027, n'a pas un euro pour cela. La Région veut donc absolument renégocier avec l'État pour que des financements à la rénovation des lignes ferroviaires soient intégrés.

Mme Vernier-Thiémarde.- Il me semblait que la Région était en train de rénover la ligne des Horlogers, qu'ils y ont investi de l'argent. C'était soit la ligne des Hirondelles, soit la ligne des Horlogers.

M. le Maire.- Cela va donc à Morteau ?

Mme Vernier-Thiémarde.- C'était l'une ou l'autre.

M. le Maire.- Il faut que ce soit les deux, il faut que ce soit écrit dans le Contrat de Plan.

M. Laithier.- Vous avez une association de défense de la ligne qui organise le voyage et le rassemblement samedi.

M. le Maire.- Avez-vous d'autres questions ? (*Néant*)

Je mets donc au vote la motion. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

M. Dussouillez.- S'agissant de la refonte du site internet, je vous rappelle que cela a été budgété sur l'exercice 2025, donc cette année.

Le site internet actuel de la Ville a une douzaine d'années et il est devenu complètement obsolète, puisque différentes mises à jour ne peuvent plus se faire. Nous avons dû retrouver un hébergeur, celui qui avait la dernière refonte n'exerçant plus. Nous avons parfois des bugs, le site se bloque complètement et nous ne pouvons plus nous servir de certaines applications.

Nous avions inscrit une somme au budget 2025, donc le travail sur les maquettes est en cours avec la société Koredge de Besançon, qui est notre hébergeur, sachant que nous avons consulté plusieurs entreprises.

L'état d'avancement a été présenté à la Première Commission la semaine dernière. Nous sommes allés au Rex pour inaugurer l'écran géant et le vidéoprojecteur qui ont été installés dans cette salle. Les associations pourront également bénéficier de cet équipement scénique, que nous avions aussi mis au budget et qui est donc désormais installé.

La mise en service de la refonte du site internet est prévue début juillet. Ce site répondra aux normes actuelles de sécurité, d'accessibilité, et disposera d'une version pour les téléphones. Il intégrera toutes les démarches en ligne, lesquelles sont grandissantes sur ce genre de site.

Parallèlement, un travail est en cours avec le DGS et les chefs de service, puisque certains services seront en lien direct avec ce site et pourront l'alimenter.

Si tout va bien, il vous sera proposé une présentation sur l'avancement de cette refonte lors du Conseil municipal du mois de juillet, sachant que nous conserverons la même adresse, à savoir champagnole.fr.

Mme David-Rousseau.- Est-ce que nous changeons d'éditeur ?

M. Dussouillez.- Oui. C'est un site actuel qui sera beaucoup plus épuré, avec beaucoup d'images, de vidéos, d'onglets plus accessibles en direct au lieu de passer par des sous-onglets.

Mme David-Rousseau.- Un moteur de recherche plus rapide.

M. Dussouillez.- Oui, également.

La Commission a vu ce premier jet la semaine dernière. Si vous avez des questions, je peux y répondre.

S'il n'y en a pas, j'avais une deuxième information à vous donner sur la vidéoprotection. Nous avions mis une somme au budget, Monsieur le Maire a donc signé la commande des deux caméras prévues pour 2025, à savoir celle de l'Oppidum, qui balayera à 360 degrés sur le parvis, et celle de la Cité Javel, qui est en travaux, qui balayera également à 360 degrés toute la partie parking.

Lors du travail sur la préparation des Estivales avec notre ami Pascal Grenier, nous nous sommes rendu compte que de plus en plus de monde vient sur et espace, notamment l'été, et lorsque nous avons installé le chapiteau, nous avons constaté que la caméra installée au coin de la Mairie ne couvrait plus la vision, le chapiteau en obstruant la visibilité. Nous nous sommes donc demandé s'il fallait faire une nouvelle configuration des installations pour l'été, ce qui n'était pas du tout simple. Au fil de la discussion, il a été proposé d'installer une nouvelle caméra, puisque le budget n'était pas totalement consommé. Nous avions un fournisseur sur place pour les deux futures caméras et une proposition a été faite d'en installer une sur le bâtiment de la Poste pour couvrir la place, mais dans l'autre sens. Les autorisations sont donc en cours avec la Poste, puisqu'une convention sera certainement signée. Si la Poste nous donne l'accord, nous pourrons

installer une nouvelle caméra ayant vue sur la place de la Mairie, ce qui comblera la somme totale du budget prévu pour 2025 sur le programme de cette année.

Questions diverses

Merci à vous d'être venus, la séance est levée. Elle était courte, mais il fallait la faire. Le prochain Conseil municipal aura lieu le 8 juillet.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est close à 20 heures 48.

Le Secrétaire de Séance,

Michèle GIROD



Le Maire,